



Mise à jour du recueil des pensions de fonctionnaires

Version octobre 2024

CD.601 – Lois	Modifications
Loi générale du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles et ecclésiastiques.	Modifiée par • La loi du 11 décembre 2023 portant des dispositions diverses en matière de pension (MB 22 décembre 2023) • La loi du 18 mai 2024 portant introduction de l'allocation d'inaptitude temporaire de travail pour fonctionnaires (1) (MB 13 juin) • L'arrêté royal du 26 juin 2024 prévoyant la prise en considération de la prime de développement des compétences accordée à certains agents de l'autorité fédérale transférés à l'autorité flamande dans le cadre d'une réforme de l'état pour le calcul de la pension (MB 9 juillet) • L'arrêté royal du 26 juin 2024 prévoyant la prise en considération de la prime de développement des compétences accordée à certains agents de l'Agence fédérale pour les allocations familiales transférés à l'autorité flamande dans le cadre d'une réforme de l'état pour le calcul de la pension (MB 9 juillet) • L'arrêté royal du 26 juin 2024 prévoyant la prise en considération pour le calcul de la pension de la prime de développement des compétences accordée aux agents transférés de l'Agence fédérale pour les allocations familiales (MB 9 juillet) • L'arrêté royal du 26 juin 2024 relatif à la prise en considération en matière de pension de divers suppléments de traitement accordés aux membres du personnel de skeyes (MB 9 juillet) • L'arrêté royal du 26 juin 2024 prévoyant la prise en considération de la prime de développement des compétences accordée à certains agents du SPF Finances et du Jardin botanique national de Belgique transférés à l'autorité flamande dans le cadre d'une réforme de l'état pour le calcul de la pension (MB 9 juillet)
Loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel de certains organismes d'intérêt public et de leurs ayants droit	Annexe complétée par l'AR du 7 mars 2024 rendant le régime de pensions institué par la loi du 28 avril 1958 applicable aux membres du personnel du Bureau bruxellois de la planification (MB 18 mars)

Loi du 14 février 1961 d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier	Modifiée par la loi du 18 mai 2024 portant introduction de l'allocation d'invalidité temporaire de travail pour fonctionnaires (1) (MB 13 juin)
Loi du 9 juillet 1969 modifiant et complétant la législation relative aux pensions de retraite et de survie des agents du secteur public (1)	Modifiée par la loi du 25 avril 2024 portant la réforme des pensions (1) (MB 16 mai)
Loi du 5 août 1978 de réformes économiques et budgétaires	Modifiée par la loi du 18 mai 2024 portant introduction de l'allocation d'invalidité temporaire de travail pour fonctionnaires (1) (MB 13 juin)
Loi du 15 mai 1984 portant mesures d'harmonisation dans les régimes de pensions	Modifiée par la loi du 18 mai 2024 portant introduction de l'allocation d'invalidité temporaire de travail pour fonctionnaires (1) (MB 13 juin)
Loi du 26 juin 1992 portant des dispositions sociales et diverses	Modifiée par : - la loi du 25 avril 2024 portant la réforme des pensions (1) (MB 16 mai) - la loi du 18 mai 2024 portant introduction de l'allocation d'invalidité temporaire de travail pour fonctionnaires (1) (MB 13 juin)
Loi du 24 octobre 2011 assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des administrations provinciales et locales et des zones de police locale et modifiant la loi du 6 mai 2002 portant création du fonds des pensions de la police intégrée et portant des dispositions particulières en matière de sécurité sociale et contenant diverses dispositions modificatives.	Note de fin ajoutée suite à l'arrêté royal du 7 mars 2024 portant exécution des articles 23/3, § 1er, alinéa 3, et 25/1, § 1er, alinéa 3, de la loi du 24 octobre 2011 assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des administrations provinciales et locales et des zones de police locale et modifiant la loi du 6 mai 2002 portant création du fonds des pensions de la police intégrée et portant des dispositions particulières en matière de sécurité sociale et contenant diverses dispositions modificatives (MB 18 mars)
Loi-programme du 28 juin 2013	Modifiée par la loi du 18 mai 2024 portant introduction de l'allocation d'invalidité temporaire de travail pour fonctionnaires (1) (MB 13 juin)
Lloi du 18 mars 2016 portant modification de la dénomination de l'Office national des pensions en Service fédéral des Pensions, portant intégration des attributions et du personnel du Service des Pensions du Secteur Public, d'une partie des attributions et du personnel de la Direction générale Victimes de la Guerre, des missions "pensions" des secteurs locaux et provinciaux de l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale et de HR Rail et portant reprise du Service social collectif de l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale	Modifiée par la loi du 25 avril 2024 portant la réforme des pensions (1) (MB 16 mai)
Loi du 20 novembre 2022 portant des mesures concernant la pénurie de personnel dans le secteur des soins	Insérée (MB 30 novembre 2022) et modifié par la loi-programme du 4 juillet 2023 (MB 11 juillet)
Loi du 20 novembre 2022 modifiant l'annexe de la loi générale du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles et ecclésiastiques	Abrogée par l'art. 39 de la loi du 11 décembre 2023 portant des dispositions diverses en matière de pension (MB 22 décembre 2023)

Loi du 25 avril 2024 <i>portant la réforme des pensions (1)</i>	<i>Insérée (MB 16 mai)</i>
Loi du 18 mai 2024 <i>portant introduction de l'allocation d'invalidité temporaire de travail pour fonctionnaires (1)</i>	<i>Insérée (MB 13 juin)</i>

CD 603 – Arrêtés royaux	Modifications
l'Arrêté royal n° 442 du 14 août 1986 <i>relatif à l'incidence de certaines positions administratives sur les pensions des agents des services publics</i>	<i>Modifié par la loi du 18 mai 2024 portant introduction de l'allocation d'invalidité temporaire de travail pour fonctionnaires (1) (MB 13 juin)</i>
Arrêté royal du 27 avril 1997 <i>instaurant un Service de médiation Pensions en application de l'article 15, 5°, de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions. (1)</i>	<i>Modifié par la loi du 29 février 2024 modifiant l'arrêté royal du 27 avril 1997 instaurant un Service de médiation Pensions en application de l'article 15, 5°, de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions (1) (MB 14 mars)</i>
Arrêté royal du 12 août 1993 portant exécution de l'article 134, § 2, de la loi du 26 juin 1992 portant des dispositions sociales et diverses	<i>Modifié par l'arrêté royal du 7 juillet 2024 modifiant l'arrêté royal du 12 août 1993 portant exécution de l'article 134, § 2, de la loi du 26 juin 1992 portant des dispositions sociales et diverses (MB 18 juillet)</i>

Avis	Modifications
-------------	----------------------